

LES DEFIS SECURITAIRES DANS LA ZONE CEMAC : ENTRE ENTRAIVE A LA LIBRE CIRCULATION ET MUTUALISATION DES EFFORTS

Lionel MESSIA NGONG

Université de Yaoundé II-Soa – Cameroun

mesdaupen@gmail.com

Résumé : Le lancement officiel des activités de la CEMAC le 25 juin 1999 en Guinée Équatoriale par les États membres, avait pour objectif majeur la construction d'une intégration régionale basée sur la libre circulation des biens et des personnes. En dépit des progrès réalisés, force est de constater que cette libre circulation a une portée relative du fait de la recrudescence des menaces sécuritaires dans la sous-région. Ce contexte insécuritaire va entraver de manière constante la dynamique de la libre circulation dans la zone CEMAC. Face à cette situation, les États membres de la CEMAC vont adopter une approche pragmatique de mutualisation des efforts en vue d'endiguer le phénomène. De ce fait, le présent article fait recours au constructivisme sécuritaire. Cette théorie permet d'interpréter les défis sécuritaires comme un phénomène de production d'étiquettes négatives sur la libre circulation en zone CEMAC et la manière dont, les États construisent les stratégies de mutualisation des efforts pour y faire face. Pour ce faire, le présent article se nourrit de l'analyse documentaire, auquel s'associe l'analyse du contenu pour dégager les effets négatifs des défis sécuritaires sur la libre circulation en zone CEMAC et les mesures de mutualisation des efforts prises par les États.

Mots-clés : Défis sécuritaires, Libre circulation, Criminalité transfrontalière, Mutualisation des efforts, Zone CEMAC

Abstract: The official launch of EMCCA activities on 25th June 1999 in Equatorial Guinea by the member states had as its major objective the construction of regional integration based on free movement. Despite the progress made, it is clear that the free movement is not very effective because of resurgence the insecurity in the sub-region. Faced with this situation, the EMCCA member States will adopt a pragmatic approach to pooling their efforts in order to curb this phenomenon. Therefore, this article uses security constructivism. This theory makes it possible to interpret security challenges as a phenomenon that produces negative labels that affect free movement in the EMCCA zone and the way in which states develop strategies for pooling their efforts to deal with it. To do this, this article draws on the documentary analysis to which is associated the analysis of the content to identify the negative effects of security challenges on free movement in the EMCCA zone and the initiatives for pooling efforts taken by States.

Keywords: Security challenges, Free movement, Cross-border crime, Pooling of efforts, EMCCA zone



Introduction

Au lendemain des indépendances des pays africains, le continent est traversé par des logiques d'intégration régionale. Dans cette dynamique, l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) a identifié cinq principales zones d'intégration où, les États sont appelés à stimuler l'intégration régionale, suivant la nécessité des cercles concentriques de chaque région (Ébogo, 2010 : 37-39). La première étape fut la création au niveau continentale de l'OUA en 1963 de nombreuses organisations sous-régionales en application du principe selon lequel la proximité régionale des États d'un même ensemble régional favoriserait le développement de cette région et par effet de contamination, le développement du continent (Muelle, 2015 : 26-29). C'est dans cette vision que sera créée la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEMAC) le 16 mars 1994 à Ndjamena.

Dans cette dynamique, la CEMAC depuis 1994 va s'engager dans un processus d'intégration régionale en faveur de la libre circulation, traduisant ainsi son ambition de franchir les limites des États nationaux confrontés aux mêmes problèmes (Férus, 2017). Cette intégration vise à promouvoir la libre circulation des biens et des personnes selon une vision normative et solidariste qui met l'accent sur « la communauté de destin » des États (Devin, 2013 : 23). Par conséquent, cette mesure devient un procédé rationnel destiné à optimiser la libre circulation des biens et des personnes dans un espace communautaire précis. Cependant, dans la zone CEMAC, ce processus a une portée mitigée du fait de nombreux défis sécuritaires qui affectent de manière croissante et négative la sécurité et la stabilité des États.

Cette vision transparait d'abord par le fait que, depuis les indépendances, certains États de la zone CEMAC connaissent une instabilité socio-politique liée au développement des groupes politico-militaires (Yogo, 2019 : 65). Elle se traduit ensuite par l'émergence et le développement d'un nouvel type d'insécurité liée aux menaces asymétriques dont, les modes opératoires des acteurs ignorent les frontières des États. Cette transnationalisation des

menaces a accentué le phénomène d'insécurité transfrontalière. Ce dernier se traduit par la production des conséquences subversives non seulement sur les États d'origine mais aussi, sur les États voisins. Enfin, face au développement de ces défis sécuritaires, certains États de la CEMAC sont considérés par d'autres comme étant des vecteurs d'insécurité dans leurs pays. Dans ce contexte, la libre circulation qui désigne la faculté qu'ont les citoyens des États membres de la CEMAC d'aller et venir au sein de la zone, sans contraintes ni restrictions particulières (Acte additionnel CEMAC-CCE-SE, 2005) va être influencée de manière constante par les dynamiques insécuritaires.

Au regard de cette situation, comment comprendre et appréhender les défis sécuritaires comme une entrave à la libre circulation et comme un moyen de mutualisation des efforts dans la zone CEMAC ? Pour répondre à cette interrogation, le présent article se nourrit du constructivisme sécuritaire pour montrer que les défis sécuritaires sont producteurs d'étiquettes négatives qui affectent la libre circulation dans la zone CEMAC et la manière dont, les États mutualisent leurs efforts pour y faire face. À cet effet, il est fait recours à la méthode géopolitique pour identifier les défis sécuritaires et analyser les motivations des États à endiguer ce phénomène. Pour ce faire, le présent article s'appuie sur l'analyse documentaire auquel s'associe l'analyse de contenu des discours et des communiqués, pour dégager les effets négatifs des défis sécuritaires sur la libre circulation. Cependant, envisagés comme un processus de prise de conscience stratégique au niveau sous-régionale, les défis sécuritaires sont devenus une opportunité qui emmène les États de la zone CEMAC à mutualiser leurs efforts.

1. Les défis sécuritaires comme une entrave à la libre circulation en zone CEMAC

Le contexte socio-politique qui caractérise la dynamique de la libre circulation dans la zone CEMAC, est influencé de manière constante par les défis sécuritaires (Roitman et Roso, 2001 : 121-142). Ces derniers participent à la construction des dynamiques



insécuritaires qui, dégradent les relations interétatiques tout en limitant la mobilité des biens et des personnes dans la sous-région. Ce qui permet de cerner les défis sécuritaires comme un phénomène relatif à la déconstruction des relations diplomatico-politiques et socio-politiques entre les États. Par conséquent, les centres d'intérêts exprimés et éprouvés par les États, sont gouvernés par un logos internationaliste qui relève d'une intangibilité empirique modelée par les égoïsmes étatiques, puis façonnée par le rejet de la libre circulation.

De ce fait, en posant les défis sécuritaires au centre des préoccupations de leurs agendas politiques, les États membres de la CEMAC appréhendent les impacts ce phénomène dans une optique de rationalité et de prise de conscience qui consiste à mettre sur pied les initiatives de fermetures aux autres. Pour cela, la perception des défis sécuritaires régis par les intérêts égoïstes d'un degré à un autre, a tendance à établir des liens entre les menaces sécuritaires et le refus de la libre circulation par certains États dans la zone CEMAC (Minépat, 2021 : 3). À cet effet, la formulation des défis sécuritaires comme entrave à la libre circulation repose sur les régimes conjoncturels et contextuels basés sur le développement des conflits internes et des menaces transfrontalières.

1.1. La dynamique des conflits internes

Le processus de la libre circulation dans laquelle s'est engagée la CEMAC depuis sa création, se trouve entravé par la peur de la transnationalisation des conflits internes vécu par certains États. Cette situation s'explique par le fait que, la plupart des États de la zone CEMAC partagent les mêmes frontières et sont affectés par les mêmes tendances sécuritaires. Le facteur de proximité accentue à cet effet, la contagion des exactions des groupes politico-militaires et d'autres bandes armées vers les pays voisins avec des conséquences néfastes sur la sécurité étatique et la sécurité humaine (Messia Ngong, 2018 : 36-40). Pour cela, les intérêts égoïstes des États associés au désir de protéger sa population et son territoire, ont conduit ces derniers à adopter les stratégies de replis, comprises comme expression de

fermeture aux autres. Cette mesure qui n'a rien d'un contrat social est le produit d'une idéologie de « *sécurisme* » structurée par l'idée d'un danger permanent pouvant venir d'un pays voisin (Mvella, 2015 : 26).

De ce fait, la récupération par les États des défis sécuritaires comme un moyen de fermeture aux autres, s'observe par l'imbrication des dynamiques insécuritaires du « *dedans* » et celles du « *dehors* » (Njoya, 1996 : 36). En effet, la transnationalisation des activités subversives des groupes politico-militaires et d'autres bandes armées, entraîne le plus souvent la diffusion de la menace sur les pays voisins. Cela se traduit par le développement d'une criminalité transfrontalière marquée par des incursions, voire de l'installation des bandes armées incontrôlables pouvant déstabiliser un État voisin. Par conséquent, les dynamiques d'insécurité sous-régionale liée à l'instabilité interne dans certains États, sont perçues comme un moyen de contagion et de déstabilisation par d'autres États.

La problématique des défis sécuritaires s'inscrit ainsi dans un référentiel conductif, mettant en évidence le fait que les conflits internes sont un déterminant qui fragilise non seulement les États de la sous-région mais aussi, rendent vulnérables les pays voisins. Pour cela, ils participent à la construction des antagonismes de confiance entraînant par la même occasion la fermeture intermittente des frontières par les États. Il s'agit pour eux, d'éviter la contagion du conflit ou les incursions des bandes armées dans leurs territoires. Ce qui permet dans ce contexte, de cerner les conflits internes comme un phénomène de formulation des tensions mais aussi, de dénonciation entre les États conduisant à la remise en cause du processus de la libre circulation dans la sous-région. À cet effet, les conflits internes sont devenus un cadre générique des antagonismes de méfiance brisant ainsi, les liens de solidarité et de fraternité entre les États membres de la CEMAC. C'est dans cet esprit que le Tchad avait été accusé de



trahison pour avoir déstabilisé la République Centrafricaine¹. En effet, les groupes armés venant du Tchad avec l'appui des rebelles soudanais ont joué un rôle important dans la chute du gouvernement de François Bozizé. Connu sous le nom « La Séléka », ce groupe politico-militaire avait mené les opérations coercitives qui ont conduit à la prise de pouvoir par Michel Djotodja, chef politique du groupe armé.

Dans ce contexte, les défis sécuritaires sont perçus par certains États comme un moyen de mobilisation des stratégies pour les déstabiliser. Ce qui entraîne le plus souvent la détérioration des relations politico-diplomatiques et des liens d'amitié indispensable pour la libre circulation. C'est dans ce sens que, le Cameroun a été accusé à mainte reprise par la Guinée-Équatoriale de vouloir la déstabiliser, d'où les expressions du « *péril camerounais* » (Ndemezo'o Nguema, 1994 : 152) et de « *trahison du grand-frère* » (Chouala, 2005 : 155-175). Face à cette situation, la perception des défis sécuritaires rend compte des référentiels fondatifs et conductifs qui alimentent la divergence des points de vue en matière de libre circulation dans l'espace CEMAC. Ce qui contribue à la construction des logiques de protectionnisme sécuritaire dans les agendas politiques des États. Cela s'explique par le fait que les États veulent à tout prix se protéger contre les effets subversifs des conflits internes vécus dans certains pays mais aussi, de l'ingérence de certains groupes politico-militaires dans les affaires internes des États. C'est dans ce sens qu'après la ratification par tous les États membres de l'accord de 2013 sur la libre circulation des personnes, lors du sommet de la CEMAC tenu le 31 octobre 2017 à N'Djamena au Tchad, la Guinée-Équatoriale a décidé de refermer ses frontières.

Cette décision découle du désir du protectionnisme sécuritaire du gouvernement équato-guinéen, après avoir annoncé en début janvier 2018 déjoué un coup d'État (AFP, 2018). Selon le gouvernement équato-guinéen, cet acte aurait été perpétré par une

¹ International Crisis Group, *Les défis de l'armée tchadienne*, Rapport 298/Afrique du 22 janvier 2021.

trentaine de mercenaires étrangers composés des tchadiens, des centrafricains et des soudanais au carrefour des trois frontières entre la Guinée-Équatoriale, le Cameroun et le Gabon². Ce qui s'est traduit par l'expulsion des ressortissants de la communauté en Guinée-Équatoriale ainsi que, la fermeture des postes frontières entre le Cameroun et la Guinée-Équatoriale. En revanche, cette mesure a conduit à la remise en cause de la dynamique de la libre circulation dans la zone CEMAC. Cette situation permet de mettre en exergue le fait que, les dynamiques des conflits internes servent à fabriquer les discours et les idées mais aussi, les perceptions et les représentations que les États mobilisent pour faire des défis sécuritaires un phénomène de déconstruction des principes de la libre circulation dans la sous-région.

1.2. Le développement des menaces transfrontalières

Les zones frontalières des pays de la CEMAC sont affectées les mêmes menaces protéiformes tels que : les mouvements migratoires, le braconnage, le trafic d'êtres humains, le trafic des stupéfiants, le trafic des armes légères et de petits calibres, la contrebande... À cela s'ajoutent l'extrémisme violent, le terrorisme et la piraterie maritime. Le développement de cette criminalité transfrontalière organisée a transformé l'espace CEMAC en une zone sans frontière où, les bandes armées se présentent comme une véritable barrière à la libre de circulation des biens et des personnes. Les acteurs de cette criminalité transfrontalière, à travers leurs modes opératoires qui se manifestent le plus souvent par les infiltrations des bandes armées dans les zones transfrontalières, l'extrémisme violent, les prises d'otages avec demande de rançons, de vols des biens, le braconnage dans les aires protégées, les attaques des coupeurs de routes, la transhumance illégale, le trafic des armes et munitions... servent généralement à accroître les pôles de résilience d'ouverture (Ntuda Ébodé, 2010 : 45). La particularité de ces menaces est qu'elles sont à l'origine d'un ensemble d'activités criminelles dont les auteurs, les victimes et les

² AFP, (2021), « Sommet régional sur la sécurité en Afrique centrale », *Vox Afrique*, en ligne : <https://www.voaafrique.com>, consulté le 5 juin 2022.



effets vont au-delà des frontières des États et touchent la sous-région entière.

À cet effet, la causalité qui existe entre les menaces transfrontalières et la libre circulation réside dans l'interdépendance entre les conséquences de cette criminalité et la résilience des États à s'ouvrir aux autres dans la sous-région. Dans ce cadre, l'insécurité transfrontalière perçue à des degrés différents a tendance à établir les liens d'insécurité d'un État vers un autre, conduisant davantage à la détérioration des principes de la libre circulation. C'est dans ce cadre que la Guinée-Équatoriale a décidé de construire en 2019, un mur frontalier long de 189 kilomètres dans sa frontière avec le Cameroun³ (Actu-Cameroun, 2020). Le projet de construction de ce mur repose sur la volonté politique des autorités équato-guinéennes de se protéger contre les incursions des bandes armées sur son territoire mais aussi, de lutter contre les activités de criminalité transfrontalière. De ce fait, le développement des menaces transfrontalières dans les espaces frontaliers, contribue à la construction des barrières de la libre circulation dans la zone CEMAC en ce sens qu'elle alimente la peur d'être une victime collatérale. Ce qui contraint les États à adopter les mesures de protectionnisme sécuritaire basées sur la fermeture des frontières afin de protéger son territoire mais aussi, de mettre les populations à l'abri de la peur et du besoin. Cette situation permet de cerner les menaces transfrontalières comme un ensemble de défis sécuritaires qui entravent la libre circulation dans la zone CEMAC. Il s'agit dans ce cas, de mettre en évidence ces menaces comme cadre d'expression de la volonté politique des États à construire dans une optique de rationalité, les dynamiques fermetures aux autres. Ces dynamiques correspondent à la construction des croyances, des idées et des perceptions que les États se font des menaces transfrontalières dans le processus de la libre circulation dans l'espace CEMAC. Par

³ Marcel D., (2020), « Frontière Cameroun-Guinée-Equatoriale : la construction d'un mur de séparation source de discordes entre Yaoundé et Malabo », *Actu Cameroun*, en ligne : <https://actucameroun.com/2020/04/09/frontiere-cameroun-guinee-equatoriale-la-construction-dun-mur-de-separation-source-de-discorde-entre-yaounde-et-malabo/>, consulté le 20 janvier 2021.

conséquent, les défis sécuritaires affectent donc la définition des valeurs de la libre circulation des biens et des personnes dans la sous-région. À cet effet, pour y faire face, les États membres de la CEMAC vont adopter une approche pragmatique de lutte basée sur la mutualisation des efforts.

2. Les défis sécuritaires comme moyen de mutualisation des efforts entre les États de la zone CEMAC

La zone CEMAC est très invocatrice lorsqu'on fait référence au déficit de libre circulation en Afrique. Dans cette espace, la libre circulation échappe au bornage de toutes communautés marquées par le désir de mobilité des personnes et des biens. Elle s'est inscrite dans une sorte de dynamique combinant insécurité et intégration sous-régionale sur des dimensions transversales qui entravent le processus de la libre circulation. Les défis sécuritaires qui émergent dans cet espace, accentuent la détérioration des relations entre les États et limitent par conséquent les efforts déployés par les États pour la mobilité des personnes. Pour faire face à cette situation, les États membres de la CEMAC vont profiter des opportunités qu'offrent les défis sécuritaires pour mutualiser les efforts tant sur le plan politico-diplomatique (2.1) que sur le plan militaro-sécuritaire en vue de lutter efficacement contre les défis sécuritaires.

2.1. La mutualisation des efforts sur le plan politico-diplomatique

Dans une sous-région où les défis sécuritaires se posent comme une entrave au principe de libre circulation des biens et des personnes, la lutte contre les défis sécuritaires doit être le résultat d'une politique commune concertée de sécurisation entre les États. Ainsi, les États membres de la CEMAC ayant pris conscience de cet état des choses, vont inscrire la mutualisation des efforts dans leurs agendas politico-diplomatiques. Il est question ici pour les États de construire les référentiels cognitifs, décisifs, coopératifs, normatifs et discursifs d'une gestion coopérative de lutte contre les menaces transfrontalières dans la sous-région. Cette mesure trouve une



explication théorique dans ce que John Kingdom (1995) qualifié de « *Policy Windows* » qui fait référence aux « *fenêtres politiques* » ou aux « *fenêtres d'opportunités* ». Sur cette base, les États membres de la CEMAC vont élaborer une approche politico-diplomatique de mutualisation des efforts en vue de transformer les défis sécuritaires en opportunité d'ouverture aux autres. Cette approche permet de mettre en évidence, la volonté politique des États de lutte contre les menaces transfrontalières comme une Co-construction des acteurs gouvernementaux dans le but de mener les actions conjointes. Pour cela, la mutualisation des efforts sur le plan politico-diplomatique se fait sur la base des visites de travail ou des rencontres de sécurité transfrontalière entre les États.

Ces dernières permettent aux États non seulement de renforcer les mesures de confiance et les concertations périodiques mais aussi, de faire une évaluation de la situation sécuritaire entre les pays permettant de prendre une décision commune. Cette initiative vise à mettre en évidence la mutualisation des efforts comme dynamique d'ouverture aux autres dans une optique de dépassement des antagonismes de méfiance au prisme des défis sécuritaires. C'est dans ce sens que, les réunions de sécurité entre les autorités administratives et militaires camerounaises et celles de la RCA tenue à Yaoundé en juin 2022, se sont matérialisées par la réactivation de la Commission mixte *ad-hoc* de sécurité transfrontalière entre les deux pays. Cette Commission mixte permet au deux États de mettre en place un dispositif sécuritaire permettant de coordonner les efforts, en vue de lutter efficacement contre la criminalité transfrontalière qui constitue une menace grave à la sécurité des États. C'est dans la même perspective que les réunions de sécurité transfrontalière Cameroun-Gabon de mai 2022 ont abouti à la création des Commissions mixtes *ad-hoc* de sécurité transfrontalière⁴. Il s'agit pour les deux États, de lutter contre le braconnage et divers autres trafics transfrontaliers.

⁴ « Honneur et fidélité », (2022), émission diffusée sur Cameroon Radio-Télévision, le 24 septembre 2022, 14h00-15h00.

C'est également sur la base de ces rencontres de travail que, le Cameroun et la Guinée-Equatoriale en créant la Commission mixte de sécurité transfrontalière en 2020 dans le but de mutualiser leurs efforts dans la lutte contre l'insécurité transfrontalière dans leurs frontières communes⁵. De ce cadre, les visites de travail ou les réunions de sécurité transfrontalière représentent non seulement un cadre de concertation en vue de l'élaboration et de l'harmonisation des stratégies communes de lutte contre l'insécurité transfrontalière mais aussi, un cadre de décision de mise en œuvre des initiatives bilatérales et multilatérales de sécurité collective. Elles permettent ainsi aux États de prendre conscience de la nécessité de construire en tant que communauté, une approche solidaire de lutte contre la criminalité transfrontalière organisée dans la sous-région. Ce qui permet de mettre en œuvre la capacité des États à écarter les intérêts égoïstes et les antagonismes de méfiances qui se posent comme obstacles à la libre circulation dans la zone CEMAC.

Ainsi, les réunions de sécurité transfrontalière ou visite de travail n'ont d'enjeu que, la détermination de la volonté politique des États de mettre en œuvre leur capacité de résilience collective à travers la mutualisation, en ce sens qu'ils partagent les mêmes frontières. Cette initiative est l'expression de la volonté politique des États de prendre en charge de manière politico-diplomatique, la lutte contre les menaces transfrontalières. Cette situation permet donc de créer les opportunités d'ouvertures aux autres à travers le renforcement des mesures de confiance et de coopération sécuritaire leur permettant de trouver les solutions communes face à un sujet d'intérêt commun.

2.2. La mutualisation des efforts sur le plan militaro-sécuritaire

Les problèmes sécuritaires de nos jours se sont transformés en ce sens que, ceux qui se posent à un État se transposent sur les pays voisins. De ce fait, s'il existe un lien entre les défis sécuritaires et le déficit de la libre circulation dans la zone CEMAC, les réponses à ces

⁵ *Idem.*



problèmes doivent être inscrites dans une dynamique de mutualisation des efforts. Ce procédé qui repose dans une optique de rationalité, permet aux États de trouver les réponses efficaces et efficientes aux besoins et aux exigences de sécurité commune (Nye, 1971 : 56). C'est dans ce sens que, les États membres de la CEMAC vont mettre en évidence leur conscience stratégique en vue de mutualiser leurs efforts sur le plan militaro-sécuritaire. Cette stratégie leur permet de bénéficier des avantages stratégiques réciproques mais aussi, d'assurer l'interopérabilité des moyens dans le cadre de la lutte contre les menaces transfrontalières.

Ce qui consiste pour les États de mettre sur pied les alliances ou des coalitions militaro-sécuritaires en vue de la prévention ou de la neutralisation d'une menace commune. Comme le souligne Georg Simmel, la façon la plus simple et radical de passer de la guerre à la paix est la victoire, c'est-à-dire le triomphe militaire d'une des parties au conflit (Chouala 2005 : 36-40). Ce triomphe passe nécessairement par la neutralisation de la menace via une opération militaire conjointe concertée et coordonnée sur les théâtres d'opération. Cette mesure s'est traduite par la mise en œuvre de « l'opération Logone 2015 » entre le Cameroun et le Tchad dans le cadre de la lutte contre le groupe armé terroriste Boko Haram.

Par ailleurs, dans la zone CEMAC, la mutualisation des efforts militaro-sécuritaires se déroulent dans le cadre des Commissions mixtes *ad-hoc* de sécurité transfrontalière. Ces Commissions sont des cadres de mobilisation des stratégies de lutte commune permettant aux États de sécuriser les frontières maritimes et terrestres communes à travers les patrouilles mixtes coordonnées ; la mise en place des systèmes de partage du renseignement et les mécanismes d'échanges d'information pour une efficacité jugée plus grande de leurs opérations (Minépat, 2021). Cette stratégie procure des avantages stratégiques dans la mesure où elle permet aux forces armées, aux unités ou aux systèmes de travailler ensemble afin de bénéficier des avantages réciproques car, elle fixe les objectifs tactiques et opératifs qui visent à faciliter les opérations militaro-sécuritaires conjointes. Cela se traduit par exemple à la mise sur pied des Commissions

mixtes *ad-hoc* de sécurité transfrontalière entre le Cameroun, le Tchad et la RCA dans le cadre de la lutte contre les coupeurs de routes (Ntuda Ébodé, 2012 : 35-39).

De ce fait, la mutualisation des efforts militaro-sécuritaire assure la réalisation des actions de sécurité collective dans un cadre coordonné, concerté et intégré des forces sur le théâtre des opérations, la pratique et l'usage des forces coalisés. Dans ce cas, elle exprime la volonté politico-symbolique des États membres de la CEMAC de forger l'interopérabilité stratégico-diplomatique et militaro-sécuritaire en vue de la prévention et de la coercition des actes de criminalité transfrontalière organisée dans la sous-région. Ce qui vise à cerner la mutualisation des efforts militaro-sécuritaires comme un outil de mobilisation régulationnel et opérationnel permettant aux forces de défense et de sécurité de mener la synergie des actions coordonnées face aux défis sécuritaires qui entravent le processus de la libre circulation dans la zone CEMAC. Il s'agit ici, de mettre en évidence cette synergie comme cadre de mise en œuvre de la volonté politico-stratégique puis décisionnelle et actionnelle des États en vue de réagir et d'interagir ensemble dans la lutte contre les défis sécuritaires dans la sous-région. Ce qui contribue au renforcement des mesures de confiance mais aussi, à l'implémentation des dynamiques d'ouverture aux autres, indispensables pour une libre circulation des biens et des personnes intégrée dans la zone CEMAC.

Conclusion

La zone CEMAC est à la croisée des défis sécuritaires majeurs. Cette situation entraîne les conséquences négatives sur le processus de libre circulation dans la sous-région. En effet, les défis sécuritaires sont devenus un moyen de conception du protectionnisme sécuritaire basé sur les intérêts égoïstes des États. Ce qui se traduit par la fermeture intermittente des frontières mais aussi, par l'expulsion de temps en temps des ressortissants de la communauté par un États tiers. Ces actions que se livrent certains États de la zone CEMAC participent au processus de déconstruction des principes et valeurs de la libre circulation dans la sous-région. Cependant, les États



membres de la CEMAC ayant pris conscience que les défis sécuritaires sont communs à la plupart des États, vont saisir les opportunités qu'offrent ces défis pour mutualiser leurs efforts tant sur le plan politico-diplomatique que sur le plan militaro-sécuritaire pour y faire face. Cette stratégie qui assure le renforcement des mesures de confiance, correspond à une Co-construction des dynamiques d'ouverture entre les États membres de la CEMAC.

Références bibliographiques

Sources

- Accord d'amitié et de coopération du 06 février 1963 signé entre le Cameroun et le Nigeria.
- Acte additionnel n°08/CEMAC-CCE-SE du 29 juin 2005 relatif à la libre circulation des personnes en zone CEMAC.
- MARCEL D., (2020), « Frontière Cameroun-Guinée-Equatoriale : la construction d'un mur de séparation source de discordance entre Yaoundé et Malabo », *Actu Cameroun*, en ligne : <https://actucameroun.com/2020/04/09/frontiere-cameroun-guinee-equatoriale-la-construction-dun-mur-de-separation-source-de-ddiscordance-entre-yaounde-et-malabo/>, consulté le 20 janvier 2021.
- AFP, (2021), « Sommet régional sur la sécurité en Afrique centrale », *Vox Afrique*, en ligne : <https://www.vooafrrique.com>, consulté le 5 juin 2022.
- FERUS Patrice, (2017), « Frontières : la libre circulation des personnes et des biens, entérinée en Afrique Centrale », TV5 Monde, en ligne : <https://information.tv5monde.com/afrique/frontieres-la-libre-circulation-des-personnes-et-des-biens-enterinee-en-afrique-centrale>, consulté le 03 juillet 2022.
- « Honneur et fidélité », (2022), émission diffusée sur Cameroon Radio-Télévision, le 24 septembre 2022, 14h00-15h00.
- International Crisis Group (2021), *Les défis de l'armée tchadienne*, Rapport 298/Afrique du 22 janvier 2021.
- MINÉPAT, (2021), « CEMAC : Préserver les acquis de l'intégration régionale face aux défis sécuritaires et sanitaires », Rapport de la Commémoration de la 12^{ème} édition de la journée de la CEMAC du 17 mars 2021.
- Protocole d'Accord sur le contrôle du mouvement des personnes et des biens signé entre le Cameroun et le Nigeria le 06 février 1963.
- RFI Afrique, (2012), « La Guinée-Equatoriale procède à des expulsions massives de travailleurs illégaux », en ligne : <https://www.amp.rfi.fr>, consulté le 9 juillet 2022.

Bibliographie

- CHOUALA Yves Alexandre, (2005), « La crise diplomatique de mars 2004 entre le Cameroun et la Guinée-Équatoriale : fondement, enjeux et perspectives », *Polis, R.C.S.P*, vol. 12, pp. 155-175.
- DEVIN Guillaume, (2013), *Un seul monde. L'évolution de la coopération internationale*, Paris, CNRS éditions.
- ÉBOGO Frank, (2010), « Pays émergents : réorientation stratégique et repositionnement dans le champ géoéconomique africain », *Enjeux*, n°42, pp. 12-17.
- KINGDOM John, (1995), *Agenda, alternatives and public policies*, New York, Harper Collins.
- MESSIA NGONG Lionel, (2018), « Les initiatives de mutualisation des forces en Afrique centrale dans la lutte contre les menaces transfrontalières », *Enjeux*, n°53, pp. 36-40.
- MVELLE Guy, (2015), « Afrique centrale face aux institutions de coopération inopérantes : les securitycomplex comme solution aux problèmes de sécurité », *Enjeux*, n°50, pp. 26-35.
- NDEMEZO'O NGUEMA, (1994), *Les autorités gabonaises face aux problèmes de l'immigration africaine*, Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle en Relations internationales, Université de Yaoundé II, IRIC.
- NJOYA Jean, (1996), « Démocratisation et légitimation : de la personnalisation de l'expression politique à la subversion sociale », *Polis, R.C.S.P*, vol. 1, n°1, pp. 36-44.
- NTUDA ÉBODE Joseph Vincent (dir.), (2010), *Terrorisme et piraterie: de nouveaux enjeux et défis sécuritaires en Afrique centrale*, Yaoundé, PUA, FES-CREPS.
- NTUDA ÉBODE Joseph Vincent, (2012), « L'Afrique face aux nouvelles menaces : concepts, doctrines et moyens de lutte au niveau continental », Les actes du colloque international, CSID, pp. 12-22.
- NYE Joseph, (1971), *Peace in parts, integration and conflict in regional organization*, Boston, Little Brown.
- ROITMAN Janet et ROSO Gérard, (2021), « Guinée-Equatoriale : être « off-shore » pour rester « national », *Politique africaine*, n°81, pp. 121-142.
- YOGO Edouard Epiphane, (2019), *L'État et les groupes politico-militaires en Afrique centrale*, Paris, Publibook.